

Mutuelle : Ce que propose le SNU - Episode 3

Dans le premier épisode (*en ligne sur notre site ici*), nous vous avons expliqué pourquoi la négociation est à haut risque, notamment à cause de la signature de l'ANI par la CFDT, CFTC et la CGC. Dans le second épisode (*en ligne ici*) nous vous avons présenté les positions de la Direction Générale.

Dans ce 3ème épisode, nous vous proposons de nous arrêter sur les propositions que le SNU a formulées dans la négociation.

La 1ère séance de négociation s'est déroulée le 29 octobre 2015, la seconde le jeudi 5 novembre 2015. La dernière s'est tenue le 27 novembre 2015.

QUI négocie l'accord sur la mutuelle ?

S'agissant d'une négociation de branche, seules les organisations ayant obtenu au moins 8% lors des dernières élections professionnelles peuvent négocier, c'est-à-dire le SNU, la CGT, FO, CFDT, CGC et CFTC.

Le SNAP, SUD et l'UNSA ne participent pas à ces négociations.

LES REVENDICATIONS DU SNU SUR LA PREVOYANCE

Lors du précédent épisode, nous vous avons informé que nous allons connaître une baisse des garanties prévoyance. Dans le contexte économique que nous traversons, il ne nous a pas semblé possible de proposer une augmentation des cotisations des agents pour maintenir les garanties actuelles (car nous le rappelons, la Direction Générale ne mettra pas 1 euro de plus sur la table)

Dans cette négociation, le SNU a posé comme incontournable :

- De maintenir à l'identique les garanties incapacité de travail et invalidité
- De maintenir le niveau de cotisation actuel soit :

	Part salariale	Part employeur
Salaire Brut* < 3170€	26 %	74 %
3170€ ≤ Salaire Brut* < 12680€	De 38 % à 45 %	De 62 % à 55 %
Salaire Brut* ≥ 12680€	50 %	50 %

* salaire brut mensuel

Ensuite nous avons défendu un dispositif avec a minima 2 options :

- Une option 1 proposant un capital décès (même raboté par rapport à l'existant)
- Une option 2 proposant une rente éducation (identique sur les niveaux de rentes mais raboté par rapport aux capitaux décès)

LES REVENDICATIONS DU SNU SUR LES FRAIS DE SOINS DE SANTÉ

Nous vous l'avons démontré lors des précédents épisodes, nos marges de manœuvre pour négocier sont limitées. Si nous réaffirmons être favorables à la mise en place du contrat responsable, nous constatons aussi que notre panier de soin est « un peu faible » sur le dentaire.

Mais améliorer un poste dans le panier de soins, veut obligatoirement dire baisser un autre poste, donc faire des choix difficiles.

Nous avons choisi de privilégier les postes dentaires, qui coûtent chers et sont couramment utilisés. Et en contrepartie diminuer d'autres postes qui ont dans notre contrat actuel un niveau de remboursement supérieur à la dépense moyenne constatée.

La proposition du SNU se traduit donc de la manière suivante :

- Coller au plafond des postes impactés par le contrat responsable
- Maintenir ainsi une prise en charge de la cotisation à hauteur de 75% par l'employeur et 25% en moyenne pour l'agent, sans augmentation de cotisation pour les personnels
- Augmenter la prise en charge des prothèses dentaires (de 450% à 500% de la Base de Remboursement de la Sécurité Sociale)
- Augmenter la prise en charge des implants dentaires (de 10% PMSS / implant / bénéficiaire à 20% PMSS / implant / bénéficiaire et 3 implants maximum par an)
- Diminuer la prise en charge de la chambre particulière (de 6% du PMSS à 4% du PMSS) que ce soit pour l'hospitalisation ou la maternité
- Diminuer les frais d'accompagnement des enfants à charge ≤ 14 ans ou adultes ≥ 70 ans (de 6% du PMSS à 4% du PMSS)
- Diminuer le forfait naissance ou adoption (de 20% du PMSS à 10% du PMSS)

* PMSS (plafond mensuel de la Sécurité Sociale : 3170 € en 2015)

**Cette négociation devait se terminer en décembre.
A priori, d'autres séances seront programmées en janvier.
Le SNU ne manquera pas de revenir vers vous pour vous tenir
informé-es de l'avancée de ce dossier majeur pour toutes et tous.**

Pour retrouver l'ensemble des informations : www.snutefifsu.fr
Nous contacter : syndicat.snu@pole-emploi.fr